



## EXTRAIT DU REGISTRE

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOSSIER N°13 :**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DU BOUSCAT ET  
L'ASSOCIATION RICOCHET –  
AUTORISATION DE SIGNATURE

#### Séance ordinaire du 28 Janvier 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 Janvier 2020

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 5**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Thierry VALLEIX (à Daniel CHRETIEN), Sébastien LABAT (à Sandrine), CASTEX (à Bruno QUERE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH)

**Absent :**

**Secrétaire :** Monique SOULAT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

### **DOSSIER N° 13 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION RICOCHET – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association RICOCHET. Elle a pour principale vocation d'œuvrer à la fois dans le champ de l'animation sociale locale, de la jeunesse et de la famille, sur le périmètre est de la ville.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'association met en œuvre l'agrément Centre social, octroyé pour 3 années par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La Ville du Bouscat s'est associée à toute la réflexion conduisant à l'élaboration d'un nouveau projet social et son inscription dans le schéma territorial de l'animation locale tel qu'adopté le 12 juillet 2016 par le conseil municipal.

L'année 2020 poursuit la mise en œuvre de ce projet social articulé autour 3 axes :

- Faire territoire : développer la cohésion sociale et participer aux mutations du quartier,
- Faire famille : favoriser les relations en famille et entre famille,
- Faire lien : renforcer et favoriser l'insertion sociale.

L'association entend inscrire son action dans le cadre d'une dynamique partenariale et favoriser le pouvoir d'agir des habitants.

Dans cette perspective, il est convenu que l'association Ricochet :

- Assure le bon fonctionnement de la ludothèque,
- Garantisse l'animation d'ateliers divers : peinture, musique, hip-hop, improvisation notamment,
- Mette en œuvre des actions en direction des familles autour du lien social, de l'intergénérationnel et autour de l'école,
- Participe à l'animation du quartier Jean Jaurès - La Providence et à l'animation locale en général,
- Propose l'organisation de stages de découverte pour enfants,
- Participe aux événements de la ville,
- Assure la gestion de la boîte à lire.

L'activité de l'association est référencée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Pour l'année 2020, il est proposé d'octroyer à l'association Ricochet une subvention d'un montant de 123 448 €

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

**VU** les propositions d'actions 2020 et la demande de financement présentées par l'association en décembre 2019,

**VU** la délibération du conseil municipal du 28 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020,

**VU** le projet de convention de partenariat proposé,

**VU** le projet de convention de mise à disposition des locaux municipaux annexé,

Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association Ricochet auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
34 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à approuver les termes de la convention de partenariat ainsi que de la convention de mise à disposition, ci-annexées,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 28 Janvier 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

